



CONDITIONS ET TARIFS

des opérations & services bancaires
aux professionnels et associations
de proximité

Au 1^{er} juillet 2026



**CAISSE
D'EPARGNE**

Côte d'Azur

Vous être utile.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/07/2026.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
[**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)⁽¹⁾**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2026).

Certains produits et services indiqués dans cette brochure tarifaire ne sont pas disponibles à la commercialisation pour les clients du Centre d'Affaires de Monaco.

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Sommaire

1 Les offres groupées de services

Artisan/commerçant - libre convergence.....	6
Profession libérale - Labelis	6
SCI (Société Civile Immobilière).....	6
Freelance - Micro-entrepreneur	7
Les offres destinées aux associations de proximité ..	8
Services bancaires de base.....	8
Start Pro, Plus Pro, Excellence Pro, Lib Pro.....	8
franchisé - franchise & vous	9
Auto-entrepreneur	9
Associatis Initial	9
Associatis Essentiel	9

2 Le compte courant

La vie du compte.....	10
Les frais et commissions de mouvement.....	10
Les autres frais et services	11
Les dates de valeur	11
Les oppositions.....	11

3 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention.....	12
Les incidents liés aux chèques.....	12
Les incidents liés aux prélèvements et effets	13
Opérations particulières	13

4 Opérations de paiement

Les espèces.....	14
Les chèques.....	14
Les cartes de paiement.....	15
Les virements	16
Les prélèvements.....	17
Les effets de commerce.....	19

5 Les assurances 20

6 La banque à distance

Direct Écureuil Internet Pro/CE net Comptes.....	21
Service gestion de factures.....	21
Webprotexion	23
Pulceo connect	23
Alertecureuil pro	24
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	24

7 EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)

CE net Remises	25
CE net Tiers	25
Service gestion de facture.....	25
CE net EDI (EBICS).....	26
PULCEO	25
SWIFTNet.....	26
Autres prestations.....	26
Rapatriement des relevés de compte-datalis	26

8 L'équipement monétique

La monétique	27
Les terminaux de paiement électronique (TPE) ...	27
Tap to Pay.....	27
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	28
Heoh.....	28
CE boost Pay business	28
Oney Proxi	28
E-commerce.....	29

9 Services extra-bancaires

IZ e-commerce	32
jedecclare.com	32
Avance et gestion du tiers-payant	32
Mailinblack	32
SAMI	32
PAPERNEST	32

10 Financement

Financement bancaire court terme	33
Les crédits moyen et long terme	34
Assurance des emprunteurs	36
Cautions et garanties	36

11 L'ingénierie sociale 38

12 Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire	39
Les parts sociales	40
Les droits de garde	40
Les autres tarifs	40
Les transferts de compte-titres ordinaire	41

13 Compte excédent professionnels et déduction épargne de précaution

Compte excédent professionnel	42
Déduction épargne de précaution (DEP)	42

14 Les autres services

Clientèle patrimoniale sur certaines prestations	
TVA	43
Vitibanque	43
Start-up et entreprises innovantes	43
Nautibanque	43
La parfumerie	43
Tourisme	43
Territoire Santé	43

15 La banque de l'Orme

La banque judiciaire pour le plan	44
---	----

16 Les opérations internationales

Les virements internationaux	45
Les opérations d'encaissement	45

17 Lexique des termes utilisés 46

18 Les numéros utiles

Centre de relation clientèle	49
Carte bancaire	49
Monétique commerçants	49
Assurances	49
Nos partenaires	50

19 Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation	51
Votre recours en médiation	51

1. Les offres groupées de services TVA

Définition

L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.



Artisan/commerçant - libre convergence

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	29,60 €/mois	35,70 €/mois	•
Débit différé	29,60 €/mois	35,70 €/mois	38,80 €/mois
Sans carte	29,60 €/mois		

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + 29,30 €/mois

Profession libérale - Labelis

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	30,60 €/mois	36,80 €/mois	•
Débit différé	30,60 €/mois	36,80 €/mois	39,80 €/mois
Sans carte	30,60 €/mois		

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + 29,30 €/mois

SCI (Société Civile Immobilière)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

■ Forfait SCI 10,10 €/mois

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

Freelance - Micro-entrepreneur

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

Définition

La Formule FREELANCE -Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.



Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	10,00 €/mois	14,00 €/mois	20,00 €/mois
Débit différé	•		

Les offres destinées aux associations de proximité

SERVICES ASSOCIATION (COTISATIONS MENSUELLES)

Avec une carte	Visa Business	Visa Electron	Retrait Associatis
Débit immédiat	8,70 €/mois	7,70 €/mois	6,70 €/mois
Débit différé			

BOUQUET LIBERTE ASSOCIATION⁽⁴⁾ (COTISATIONS MENSUELLES)

Avec une carte	Visa Business	Visa Electron	Retrait Associatis
Débit immédiat	12,80 €/mois	11,80 €/mois	10,20 €/mois
Débit différé			

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) Certains services inclus dans les forfaits de services peuvent être soumis à la TVA.

À savoir



Offre de bienvenue⁽¹⁾ : à l'ouverture de votre compte professionnel ou association, la Caisse d'Epargne vous offre des avantages tarifaires⁽¹⁾ pour ceux qui nous confient la gestion de leur compte privé. Nous disposons d'une offre spécifique en cas de souscription à une FORMULE INDIVIDUELLE dans le cas d'une offre groupée de services. Pour plus de précisions veuillez consulter la brochure de la clientèle des particuliers en vigueur.

Services bancaires de base

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

■ Services bancaires de base **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- Un changement d'adresse par an ;
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- La domiciliation de virements bancaires SEPA ;
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- La réalisation des opérations de caisse ;
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte ;
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise ;
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Start Pro, Plus Pro, Excellence Pro, Lib Pro (fin de commercialisation 31/12/2023)

Cotisation dans le cadre des offres groupées de services (START PRO, PLUS PRO, EXCELLENCE PRO, LIB PRO) (ne sont plus commercialisées)

	Artisans commerçants			Professions Libérales : LIB PRO
	CA ⁽³⁾ < 100 k€ ⁽⁴⁾ ou flux confiés ⁽⁵⁾ < 120 k€ ⁽⁴⁾ : START PRO	CA ⁽³⁾ entre 100 k€ ⁽⁴⁾ et 750 k€ ⁽⁴⁾ ou flux confiés ⁽⁵⁾ entre 120 k€ ⁽⁴⁾ et 900 k€ ⁽⁴⁾ : PLUS PRO	CA ⁽³⁾ > 750 k€ ⁽⁴⁾ ou flux confiés ⁽⁵⁾ > 900 k€ ⁽⁴⁾ : EXCELLENCE PRO	
Offre groupée Pro sans carte	35,70 €/mois	49,00 €/mois	34,30 €/mois	29,50 €/mois

(1) Les clients détenteurs d'un forfait autoentrepreneur SCI et Services Bancaire de Base ne sont pas éligibles à cet avantage tarifaire.

(2) Hors virements instantanés

(3) Chiffre d'Affaires

(4) Abréviation k€, unité de compte équivalant à 1 000 euros.

(5) Flux confiés : toute opération créditrice rattachée au compte courant de l'offre groupée de services, détenue par le client, à l'exception des virements internes (entre deux comptes Caisse d'Epargne Cote d'Azur) et des débloqués de prêts.

	Artisans commerçants			Professions Libérales : LIB PRO
	CA ⁽¹⁾ < 100 k€ ⁽²⁾ ou flux confiés ⁽³⁾ < 120 k€ ⁽²⁾ : START PRO	CA ⁽¹⁾ entre 100 k€ ⁽²⁾ et 750 k€ ⁽²⁾ ou flux confiés ⁽³⁾ entre 120 k€ ⁽²⁾ et 900 k€ ⁽²⁾ : PLUS PRO	CA ⁽¹⁾ > 750 k€ ⁽²⁾ ou flux confiés ⁽³⁾ > 900 k€ ⁽²⁾ : EXCELLENCE PRO	
Offre groupée Pro avec carte Visa Business DI et DD	35,70 €/mois	49,00 €/mois	34,30 €/mois	29,50 €/mois
Offre groupée Pro avec carte Gold Business DI ou DD	40,80 €/mois	54,50 €/mois	36,60 €/mois	29,50 €/mois
Offre groupée Pro avec carte Platinum Business DD	45,90 €/mois	62,00 €/mois	39,60 €/mois	35,40 €/mois

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + 29,30 €/mois

Franchisé - franchise & vous

(fin de commercialisation 31/12/2023)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	31,40 €/mois	37,70 €/mois	•
Débit différé	31,40 €/mois	37,70 €/mois	40,80 €/mois
Sans carte	29,10 €/mois		

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + 29,30 €/mois

Auto-entrepreneur (fin de commercialisation 31/12/2019)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

Sans carte	12,50 €/mois
------------	--------------

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + 29,30 €/mois

Associatis Initial (fin de commercialisation 01/01/2016)

Sans carte	7,50 €/mois
------------	-------------

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + 29,30 €/mois

Associatis Essentiel (fin de commercialisation 01/01/2016)

Avec une carte	Visa Business à CSS ⁽⁴⁾	Retrait Associatis
Débit immédiat ou débit différé	11,80 €/mois	10,50 €/mois
Sans carte	9,20 €/mois	

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + 29,30 €/mois

(1) Chiffre d'Affaires

(2) Abréviation k€, unité de compte équivalant à 1 000 euros.

(3) Flux confiés : toute opération créditrice rattachée au compte courant de l'offre groupée de services, détenue par le client, à l'exception des virements internes (entre deux comptes Caisse d'Epargne Côte d'Azur) et des débloqués de prêts.

(4) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

2. Le compte courant

La vie du compte

- Ouverture de compte courant.....**Gratuit**
- Domilis Pro.....**Gratuit**

Définition Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.



Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)

	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	16,55 €	8,28 €
Bi-mensuelle	4,43 €	2,21 €
Décadaire	10,55 €	5,28 €
Journalière	68,70 €	34,35 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence..... **3,20 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services).....**Gratuit**

Les frais et commissions de mouvement

- Frais de tenue de compte.....**28,13 €/mois**
- Frais de tenue de compte pour les associations de proximité**4,68 €/mois**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾..... **30,00 €/an**
dans la limite du solde créditeur du compte
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **34,94 €/an**
- Commission d'actualisation (SEMI automatisée) des dossiers clients facturée sur la base de la revue annuelle
 - PLR (professions libérales)**57,00 €/an**
 - Artisans commerçants chiffre d'affaires < 100 k€⁽²⁾ ou flux confiés⁽³⁾ < 120 k€⁽²⁾.....**57,00 €/an**
 - Artisans commerçants chiffre d'affaires entre 100 k€⁽²⁾ et 400 k€⁽²⁾ ou flux confiés⁽³⁾ entre 120 k€⁽²⁾ et 480 k€⁽²⁾ **118,00 €/an**
 - Artisans commerçants chiffre d'affaires entre 400 k€⁽²⁾ et 800 k€⁽²⁾ ou flux confiés⁽³⁾ entre 480 k€⁽²⁾ et 960 k€⁽²⁾ **153,00 €/an**
 - Artisans commerçants chiffre d'affaires > 800 k€⁽²⁾ ou flux confiés⁽³⁾ > 960 k€⁽²⁾ **225,00 €/an**
 - Clients Association de proximité**11,78 €/an**
- Commission de mouvement professionnels**0,13 %, min 10,00 €/mois**
- Commission de mouvement Clients ayant souscrit Offre Groupée de Services (START PRO, PLUS PRO).....**Gratuit**

(1) Disposition spécifique pour les comptes ouverts à la succursale de Monaco : s'agissant des comptes qualifiables d'inactifs ou en désérence, les dispositions de l'article 435 du Code civil monégasque seront applicables et les avoirs ainsi qualifiés appartiendront au domaine de l'Etat Monégasque. Seront considérés comme des comptes en désérence, les compte de dépôt, les comptes titres, comptes sur livret n'ayant fait l'objet d'aucune opération volontaire effectuée par son titulaire, durant une période de 10 ans ou en cas de décès du titulaire, lorsque ses héritiers et/ou ayants droit ne se sont pas manifestés durant 10 ans à compter de la date du décès

(2) Abréviation k€, unité de compte équivalant à 1 000 euros.

(3) Flux confiés : toute opération créditrice rattachée au compte courant de l'offre groupée de services, détenue par le client, à l'exception des virements internes (entre deux comptes Caisse d'Epargne Côte d'Azur) et des débloques de prêts.

- Commission de mouvement Clients auto-entrepreneurs et SCI ayant souscrit une Offre Groupée de Services **Gratuit**

À savoir

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte. **Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable** : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.



Les autres frais et services

- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **TVA** **33,04 €**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** **199,50 €**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé)⁽¹⁾ **8,17 €**
- Frais de location de coffre-fort **TVA** **Nous consulter**

Les dates de valeur

- Chèque émis **J⁽²⁾**
- Remise de chèque(s) compensable en France **J⁽²⁾ + 1 ouvré⁽³⁾**
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).
- Délai d'encaissement sur remise de chèques sur compte courant ou d'épargne ... **15 jours ouvrés⁽⁴⁾**
- Virement reçu **J⁽²⁾**
- Virement émis **J⁽²⁾**
- Prélèvement reçu **J⁽²⁾**
- Prélèvement émis **J⁽²⁾**
- Versement d'espèces, dépôt au guichet **J⁽²⁾**
- Retrait d'espèces **J⁽²⁾**
- Paiement par carte bancaire
 - Débit immédiat **J⁽²⁾**
 - Débit différé **J⁽²⁾**
- Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance) **E + 4 Calendaires⁽⁵⁾**
- Remise d'effet à l'escompte **J⁽²⁾ + 1 Calendaire⁽²⁾**

Les oppositions

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance du compte suite à un incident de paiement carte par la banque **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **46,75 €**
- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **19,15 €/formule**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **30,15 €/chéquier**

J : date de comptabilisation.

(1) Hors actes de gestion liés au recouvrement amiable ou au contentieux.

(2) J : date de comptabilisation.

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(4) Hors jours fériés ou 21 jours calendaires. Voir conditions générales de la convention de compte courant et des comptes d'épargne en vigueur.

(5) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

3. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Frais par opération.....10,00 €/opération (plafond 50,00 €/jour)

Définition

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Les incidents liés aux chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ 11,20 €

REJET DE CHÈQUE

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire :
 - › Pour un chèque < ou égal à 50,00 € 20,00 €⁽²⁾
 - › Pour un chèque > à 50,00 € 40,00 €⁽²⁾

(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire..... 24,60 €
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 25,55 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux prélèvements et effets

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement émis sans provision.....**Gratuit**

REJET DE PRÉLÈVEMENT

- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽¹⁾ :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,00 €⁽²⁾**
(dans la limite d'un plafond de 10 opérations/jour)

REJET D'UN EFFET

- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽²⁾ **20,32 €**

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **9,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé **16,75 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **110,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100,00 €⁽³⁾**

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 12).

(3) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4. Opérations de paiement

Les espèces

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces au guichet (avec une carte à usage unique)⁽¹⁾
 - Dans l'agence de domiciliation jusqu'à 4 retraits/mois **Gratuit**
 - Dans l'agence de domiciliation à partir du 5e retrait/mois **5,30 €/retrait**
 - Dans une autre agence dès le 1er retrait/mois **5,30 €/retrait**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)⁽²⁾ **5,85 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business **Gratuit**
 - Jusqu'à 4 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 5ème retrait par mois **1,20 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽³⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,80 €	7,60 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Service dépôt Sécurexpress toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽⁴⁾⁽⁵⁾ **85,15 €/an**
 - ↳ Cotisation 1^{re} carte de dépôt Sécurexpress **Gratuit**
 - ↳ Cotisation carte supplémentaire de dépôt Sécurexpress **16,60 €/an**
 - Refabrication carte de dépôt Sécurexpress **16,60 €/carte**
 - Frais de réédition du code secret Sécurexpress **15,00 €**
 - Mise à disposition de clé de dépôt Sécurexpress **12,50 €/an**
 - Frais de remplacement de clé de dépôt Sécurexpress **10,50 €**
- Ramassage de fonds **Nous consulter**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

Les chèques

- Frais d'envoi de chéquier :
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R **8,05 €/envoi**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) **Gratuit**

(1) Hors détenteurs d'une offre OCF, SBB, majeurs protégés et clients de l'e-agence.

(2) Retrait minimum de 200 €.

(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(4) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(5) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 15,40 €
- Frais de fabrication de carnet/bordereau de remise de chèques 2,06 €/carnet
- Frais de fabrication de lettres-chèques sur devis
- Commissions d'intervention sur fabrication des lettres-chèques 5,00 %

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Délai d'encaissement sur remise de chèques sur compte courant ou d'épargne **15 jours ouvrés⁽¹⁾**
- Télécoberte images chèques..... **Nous consulter**

Les cartes de paiement

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Carte Visa Electron ⁽²⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Visa Platinum Association	Carte Retrait Associatis	Carte Corporate
Débit immédiat	Gratuit Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	40,75 €	68,50 €	174,60 €	•	40,75 €	25,00 €	Nous consulter
Débit différé		•	65,00 €	169,60 €	285,00 €	•	•	

- Service e-Cartes..... 13,75 €/an
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽³⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽³⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽³⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY⁽³⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Googlepay ⁽³⁾ **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro⁽⁴⁾
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte 2,90 %
 - Commission fixe..... 1,00 €
 - Avec un maximum de perception par transaction 7,75 €

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais d'envoi de carte
 - Envoi par courrier simple..... **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... 11,60 €/envoi
- Remplacement carte avant échéance 25,00 €
 - Adaptation plafond carte (retrait/paiement) par internet ou mobile **Gratuit**
 - Adaptation plafond carte (retrait/paiement) en agence 14,50 €/envoi
- Réédition/réactivation du code confidentiel carte en agence 13,80 €
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽⁵⁾ **Gratuit**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

(3) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargée la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Secur'Pass pour CE net.

Les virements

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télé- transmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	4,50 €	Gratuit	
Virement instantané occasionnel/Instant payment ⁽³⁾ (par virement)	4,50 €	Gratuit	
Virement SEPA Classique vers un autre établissement bancaire/virement			0,29 €
Virement SEPA/jour/immédiat/virement			0,56 €
Virement spécial (URSSAF, TVA, ...)/virement			0,56 €
Virement SEPA tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)/virement			7,35 €
Virement International			17,96 €
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (mise en place)	17,50 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	1,85 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (modification/suppression)	17,05 €	Gratuit	
Émission virement de trésorerie télétransmis par remise			7,35 €
Virement de trésorerie (VSOT) France			7,35 €
Virement de trésorerie (VSOT) zone SEPA			7,35 €
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Remise de virements confirmée par fax/remise			6,27 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	18,55 €		
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement	Gratuit	Gratuit	
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	41,70 €		
Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne	Gratuit		

(1) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Épargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Secur'Pass pro pour CE net.

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le virement instantané (ou instant payment) permet de transférer une somme d'argent en 10 secondes, délai pouvant être porté à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement.

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement instantané **Gratuit**
- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽¹⁾ **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

Les prélèvements

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

Définition

Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.



Définition

Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.



	En agence/ par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télé- transmission ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit		
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) - Non autorisés (liste noire)	18,55 € 18,55 €		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit	

(1) Solution Bridge de Perspectivee, proposé la Caisse d'Epargne. Perspectivee, société par actions simplifiée au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE netCompte, CE net Remise ou CE net EDI).

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

	En agence/ par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télé- transmission ⁽²⁾
Blocage de tout prélèvement SEPA - par opération	36,45 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Nous consulter		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	38,80 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	38,80 €		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	13,50 €	Gratuit	
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	13,50 €	Gratuit	

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** 34,54 €
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** Nous consulter

	En agence/ par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télé- transmis- sion ⁽²⁾
Prélèvement SEPA permanent :			
• Création d'un prélèvement SEPA CORE ou B2B/client bénéficiaire	12,70 €		
• Frais de mise en place d'un échéancier/opération	13,25 €		
• Frais de modification/suppression d'un échéancier/	13,25 €		
Frais d'émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	0,30 €		0,30 €
Frais d'émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	0,30 €		0,40 €
Frais de remise de prélèvement à effectuer sur support papier - par ligne	2,70 €		
Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax			13,25 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit		Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	1,90 €		

- Solutions de gestion des mandats
 - Frais de gestion des mandats sur CE NET Remises ou CE NET EDI Nous consulter
 - Frais de gestion des mandats sur GMS Nous consulter
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement Nous consulter
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance 12,05 €/opération
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort 12,05 €/opération

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adossent à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE netCompte, CE net Remise ou CE net EDI).

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/ contestation débiteur).....**2,15 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance)..... **1,90 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **25,60 €/opération**
- Frais de rejet sur prélèvement SEPA CORE et Interentreprises (B2B) remis à l'encaissement et revenu impayé**2,15 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier.**38,80 €/mandat**

Les effets de commerce

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE (REMISE ET RETOUR À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE)

- Effet remis - support papier encaissement/escompte
 - Frais sur BOR/LCR **11,75 €/effet**
 - Frais sur BOR/LCR < 380,00 € - majoration par effet **1,85 €/effet**
 - Rejet d'effet domicilié.....**20,75 €/effet**
- Télétransmis - Encaissement/Escompte
 - Frais sur BOR/LCR **0,90 €/effet**
 - Frais sur BOR/LCR < 380,00 € - majoration par effet **1,85 €/effet**
 - Rejet d'effet domicilié.....**12,40 €/effet**
- Télétransmis - Effet à payer
 - Bon à payer **Nous consulter**
- Tous supports
 - Commission de mise en place/renouvellement de dossier **Nous consulter**
- Envoi à l'acceptation **20,75 €/effet**
 - Effet impayé, réclamé ou modifié..... **20,75 €/effet**
 - Effet non avisé **20,75 €/effet**
 - Retour d'un effet remis à l'encaissement..... **20,75 €/effet**
 - Remise d'effet au commissaire de justice..... **20,75 €/effet**
 - Commission d'endossement..... **0,60 %/11,95 € minimum**
 - Mise en place de barème..... **Nous consulter**
 - Intérêts d'escompte - Taux d'escompte **Nous consulter**
 - Minimum de perception - intérêts..... **16,65 €/effet**
 - Frais de dossier sur ligne d'escompte **1,00 %**
 - Effet restitué..... **20,75 €/effet**
 - Avis de sort **20,75 €/effet**
 - Frais de traitement manuel des effets à payer (Hors convention de paiement sauf désaccord)..... **3,25 €/effet**
 - Rejet d'un effet à payer **23,85 €/effet**
 - Commission de non-utilisation du découvert escompte..... **1,00 %/an**
- Services SEPAMAIL
 - Abonnement au service..... **Nous consulter**
 - Prélèvement émis TIP SEPA – par ligne **0,40 €/ligne d'opération**
 - Prélèvement recus TIP SEPA – par ligne **Gratuit**
 - Mise en place du service SEPAmail créancier SEPA..... **Nous consulter**

5. Les assurances

■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ 20,30 €/an

Définition

Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle peut être incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.



■ Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ 27,40 €/an

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

■ Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽³⁾ Nous consulter*

■ Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽³⁾ Nous consulter*

■ Télésurveillance⁽⁴⁾ Nous consulter*

PRÉVOYANCE

■ Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

■ Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁶⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

■ Millevie PER⁽²⁾⁽⁷⁾ Nous consulter

Plan d'Epargne Retraite individuel qui permet de se constituer un capital ou un complément de revenus pour la retraite tout en profitant d'une fiscalité incitative.

SANTÉ

■ Garanties Santé Côté Pro⁽⁸⁾⁽⁹⁾ Nous consulter*

Complémentaire santé individuelle.

■ Complémentaire Santé Salariés⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾ Nous consulter*

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

À savoir

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé ;
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole ;
- Votre activité face aux risques cyber.



(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(4) Prestation assurée par Verisure.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent

(6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(7) MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(10) Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

6. La banque à distance

Direct Écureuil Internet Pro/CE net Comptes

Définition



Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilites certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
 - Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) **6,65 €/mois⁽¹⁾**
 - CE net Comptes..... **6,65 €/mois⁽¹⁾**
 - Service Digital Box..... **Gratuit⁽¹⁾**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
 - Option gestion de portefeuille en bourse..... **Gratuit⁽¹⁾**

Service gestion de factures

À savoir



Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

- Découverte..... **Gratuit⁽²⁾⁽³⁾**
- Basique **18,00 €/mois⁽²⁾⁽³⁾**
- Essentiel **33,00 €/mois⁽²⁾⁽³⁾**
- Pro..... **79,00 €/mois⁽²⁾⁽³⁾**
- Pro+ **199,00 €/mois⁽²⁾⁽³⁾**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

(3) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Perspectiveev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspectiveev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓

Suivi financier & trésorerie

Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓

Notes de frais

Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*
--	----------------	----------------	-----------------	-----------------	------------------

À savoir

Consultez et gérer vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android).



Webprotexion⁽¹⁾

- Service de banque à distance sur internet pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs..... **Gratuit⁽¹⁾**

Pulceo Connect

- PULCEO Connect **TVA** **5,15 €/mois**
- Option gestion du risque commercial **TVA** **11,40 €/mois**

À savoir

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet⁽¹⁾ et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services.



*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Alertecureuil pro

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) **6,13 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) **0,30 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) **6,13 €**

Sécurisation des opérations en ligne (SOL)

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP **TVA** **13,04 €**
- Carte Secur@ccès **15,65 €/an**
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque **Gratuit**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès **15,20 €**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel **10,85 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) **TVA** **263,40 €**

Définition



Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7. EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)

Définition

Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées



À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

CE net Remises

À savoir



Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ Abonnement mensuel - PRO.....	35,92 €/mois ⁽¹⁾
■ Option de gestion des mandats.....	18,72 €/mois ⁽¹⁾

CE NET TIERS

■ Abonnement mensuel - PRO.....	29,00 €/mois ⁽¹⁾
■ Option de gestion des mandats.....	Nous consulter

SERVICE GESTION DE FACTURES

■ Offre de base ⁽²⁾	Inclus ⁽¹⁾
■ Option Basique ⁽³⁾	18,00 €/mois ⁽¹⁾
■ Option Essentiel ⁽³⁾	33,00 €/mois ⁽¹⁾
■ Option Pro ⁽³⁾	79,00 €/mois ⁽¹⁾
■ Option Pro+ ⁽³⁾	199,00 €/mois ⁽¹⁾

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :

- 10 € HT seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et 20 € HT par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+.

Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant :

- L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire ;
- L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé 5 € HT par collaborateur supplémentaire.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(3) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi

CE net EDI (EBICS)

- Abonnement mensuel de base (auquel s'ajoutent vos choix de canaux)..... **51,10 €**
- Option de canal EBICS T ou TS **TVA** **Gratuit**

PULCEO **TVA**

À savoir

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).



- Frais de mise en place du service (à distance)..... **À partir de 241,10 €**
- Frais de mise en place du service (sur place) **À partir de 482,10 €**
- Abonnement PulCEo.fr⁽¹⁾ incluant deux banques..... **À partir de 48,30 €/mois**
 - Option par banque supplémentaire **À partir de 12,10 €/mois**
 - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, facturation électronique, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes.....)..... **Nous consulter**
- PULCEO Connect..... **5.15 €/mois**

SWIFTNet **TVA**

- Frais de mise en place du service..... **Nous consulter**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct..... **49,50 €**
- Abonnement mensuel services FIN..... **Nous consulter**

Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 **Nous consulter**
- Relevé intraday **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole..... **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA **TVA** **Nous consulter**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes **TVA** **Nous consulter**
- Tracker SWIFT GPI **Nous consulter**
- Représentation automatique des impayés de prélèvements **Nous consulter**
- Services complémentaires..... **Nous consulter**

Rapatriement des relevés de compte-datalis **TVA**

RELEVÉS DE COMPTE - DATALIS - PAR MOIS

- Si facturation de l'expert comptable
 - Forfait 10 premiers comptes **40,05 €**
 - Au-delà par tranche entamée de 10 comptes **20,80 €**
- Si facturation de l'entreprise mandante
 - Par compte consulté **6,30 €**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

8. L'équipement monétique

La monétique

■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire.....	Gratuit
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire	14,93 €/trimestre
■ Relevé d'édition monétique journalier.....	62,27 €/trimestre
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires domestiques	26,85 €/impayé
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires internationaux.....	58,65 €/impayé
■ Frais sur contrat inactif ⁽¹⁾⁽²⁾	38,30 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA	18,85 €

Les terminaux de paiement électronique (TPE)

À savoir

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.



- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android **TVA** **À partir de 9,90 €**
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.
- Installation de logiciels spécifiques **TVA** **À partir de 30,00 €**
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution du matériel, échange, équipement hors d'usage) **Nous consulter**
- Frais de dossier **50,00 €**
- Le paiement pour la location de biens et services (PLBS) **Nous consulter**

Tap to Pay **TVA** **Nous consulter**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet⁽²⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

- Abonnement **4,90 €/mois**
- Commission monétique carte réseau..... **1,25 %**
- Commission monétique carte UE..... **1,25 %**
- Commission monétique cartes commerciales..... **2,50 %**
- Commission monétique cartes étrangères..... **2,50 %**
- Coût fixe par transaction..... **0,15 €**

(1) Un contrat est considéré inactif à partir de 6 mois d'inactivité.

(2) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Le paiement pour la location de biens et services (PLBS)

[Nous consulter](#)

À savoir

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.



Heoh⁽¹⁾ TVA

[Nous consulter](#)

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

CE boost Pay business⁽²⁾ TVA

Définition

CE boost Pay

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay.fr.



- Abonnement CE boost Pay Business..... À partir de 65,50 €/mois
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat..... [Nous consulter](#)
- Durée d'engagement..... 48 mois

Oney Proxi⁽³⁾⁽⁴⁾

À savoir

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.



	Tarification Commerçant	Tarification Client
Paiement en 3 fois ⁽⁵⁾	Avec frais : 1,55 % du prix de vente Sans frais : 3,22 % du prix de vente	Oney Payant : 1,67 % du prix de vente Frais limités à 30 €
Paiement en 4 fois ⁽⁶⁾	Avec frais : 1,55 % du prix de vente Sans frais : 3,60 % du prix de vente	Oney Payant : 2,50 % Frais limités à 60 €

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEQH PAYMENTS, société par actions simplifiée au capital de 882 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON 75013 Paris.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(4) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

(5) Solution de paiement remboursable sur une durée de deux mois, tarifications applicables au 13/11/2024 susceptibles de variation.

(6) Solution de paiement remboursable sur une durée de trois mois, tarifications applicables au 13/11/2024 susceptibles de variation.

- Inscription
 - SP PLUS PRO..... 150,00 €
 - SP PLUS Pro Expert..... 250,00 €
 - Jepaieenligne EXPRESS..... 55,69 €

Définition

Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra⁽¹⁾).



- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽²⁾..... Nous consulter
 - SP PLUS PRO..... 15,00 €
 - SP PLUS Pro Expert..... 30,00 €
 - Jepaieenligne⁽³⁾..... 15,00 €
 - Jepaieenligne EXPRESS⁽⁴⁾..... 5,57 €

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽²⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽⁴⁾
Canal de vente				
Site WEB marchand	Service offert en standard	Service offert en standard	Service non disponible	Service non disponible
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	6,40 €/mois	6,40 €/mois		
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email, ...)	Service non disponible	6,40 €/mois	6,40 €/mois	Service offert en standard.
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS		Service non disponible	Service offert en standard	11,40 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,20 €/tr. ⁽⁵⁾	0,20 €/tr. ⁽⁵⁾	0,20 €/tr. ⁽⁵⁾	0,20 €/tr. ⁽⁵⁾
Cartes privatives	0,20 €/tr. ⁽⁵⁾	0,20 €/tr. ⁽⁵⁾	Service non disponible	0,20 €/tr. ⁽⁵⁾
American Express	6,40 €/mois	Service offert en standard		6,40 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				

* Service en option.

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

(2) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par La Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Etablissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(4) Sous réserve de commercialisation.

(5) Tr : désigne le terme transaction

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
Canal de vente				
Paieement à la commande	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard
Paieement à la livraison				
Paieement différé				
Paieement par identifiant	15,30 €/mois ⁽³⁾	6,40 €/mois ⁽³⁾	Service non disponible	Service non disponible
Paieement par lien	Service non disponible	6,40 €/mois ⁽³⁾	6,40 €/mois ⁽³⁾	Service offert en standard
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard
Mode WEB services	Service non disponible	622,00 € ⁽³⁾	Service non disponible	Service non disponible
Aide à la décision				
Pilotage Risque Niveau 1	12,50 €/mois ⁽³⁾	Service offert en standard	12,50 €/mois ⁽³⁾	Service non disponible
Pilotage Risque Niveau 2	Service non disponible	12,50€/mois ⁽³⁾	12,50€/mois ⁽³⁾	
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	Service offert en standard			
Fichier reporting transactions et opérations	12,50 €/mois ⁽³⁾	Service offert en standard	12,50 €/mois ⁽³⁾	Service non disponible
Rapprochement bancaire visuel				
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	Service non disponible	25,30 €/mois ⁽³⁾	25,30 €/mois ⁽³⁾	
Rapprochement impayés visuel et par fichier				
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	Service offert en standard			
Email de confirmation de paiement à l'internaute				
Pages de paiement en multilingues				

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Service en option.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
Affichage montant en multidevises	Service non disponible	Service offert en standard	Service non disponible	Service offert en standard
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	12,50 €/mois ⁽³⁾	12,50 €/mois ⁽³⁾	12,50 €/mois ⁽³⁾	Service non disponible

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Service en option.

9. Services extra-bancaires

IZ e-commerce⁽¹⁾ TVA Nous consulter

Définition

IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce⁽¹⁾ de Regicom, partenaire de Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.



jedecclare.com

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service TVA Nous consulter

Avance et gestion du tiers-payant

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...) et avance de fonds par Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

■ Avance et gestion du tiers-payant Nous consulter

Mailinblack

■ Service de cybersécurité qui offre des solutions de protection d'emails (frauduleux, spams...) et de sensibilisation des salariés proposées par notre partenaire Mailinblack⁽³⁾ afin de réduire les risques de subir une attaque informatique Nous consulter

SAMI

■ Service d'évaluation et de réduction de l'empreinte carbone de votre activité accompagné par notre partenaire expert SAMI⁽⁴⁾ Nous consulter

PAPERNEST

■ Service d'optimisation de vos abonnements, comparez, souscrivez et résiliez gratuitement vos abonnements en toute simplicité avec notre partenaire PAPERNEST⁽⁵⁾ Nous consulter

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

(3) Mailinblack, société anonyme, immatriculée sous le numéro B 449 002 104 RCS Marseille, dont le siège social est 4 place Sadi Carnot, 13002 Marseille (ciaprès dénommée « Mailinblack ») est le créateur, développeur et éditeur des Produits Mailinblack.

(4) Climate Plus (« SAMI ») - Société par actions simplifiée au capital social de 54 475,90 euros - Siège social : 120 Rue Jean Jaures 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 882 641 160.

(5) Papernest est le nom commercial de Flash Contract, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 34 516 euros, dont le siège social est situé au 157 Boulevard Macdonald - 75019 Paris, RCS (Paris B 809 710 858), numéro SIREN (809 710 858), Flash Contract est immatriculée auprès de l'Organisme pour le registre des Intermédiaires d'assurance (ORIAS) sous le numéro 15002052 (Île-de-France) et sous le numéro 19004807 (hors Île-de-France).

10. Financement⁽¹⁾

Financement bancaire court terme

DÉCOUVERT AUTORISÉ

- Frais de dossier (en % du montant du découvert autorisé)
 - À la mise place **1,00 %/an**
 - › Minimum **75,00 €/dossier**
 - › Maximum **885,00 €/dossier**
 - Au renouvellement ou réexamen annuel **1,00 %/an**
 - › Minimum **75,00 €/dossier**
 - › Maximum **885,00 €/dossier**
 - Taux d'intérêt⁽²⁾
 - › Minimum **TBB⁽³⁾ + 1,00 % l'an**
 - › Maximum **TBB⁽³⁾ + 7,00 % l'an**
 - Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé
 - › Commission d'engagement **1,00 %**
- Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **annuellement ou trimestriellement**.

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

- Taux d'intérêt⁽²⁾ **19,05 % l'an**
- Taux du découvert non autorisé = taux maximum autorisé par la réglementation en vigueur soit 19,05 % au 01/04/2026

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert **0,10 % maximum/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation (en % du montant du découvert) **1,00 % maximum**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁵⁾

- Frais de dossier **1,00 %**
 - Minimum **75,00 €**
 - Maximum **885,00 €**
- Taux d'intérêt⁽²⁾ **Nous consulter**
- Commission d'endos **0,60 %**
- Minimum de perception d'intérêts par effet **15,80 €/effet**

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Taux de base bancaire (TBB) de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur = 8,75% au 01/07/2026. Toute modification de ce taux sera portée à la connaissance des clients via un message relevé de compte et par voie d'affichage.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais de mise en place du dossier	1,00 %/an
■ Commission de bordereau /notification	24,88 €
■ Commission par créance cédée	9,92 €
■ Commission de relance Daily	14,64 €
■ Commission de relance Daily non régularisée.....	23,39 €/bordereau
■ Commission de prorogation d'échéance	26,73 €
■ Frais d'incident de paiement de la créance.....	34,10 €

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme	Gratuit
---	---------

AFFACTURAGE

■ Contrat d'affacturage	Nous consulter
■ FlashFactures	4,95 % du montant financé des factures confiées
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.	

Les crédits moyen et long terme

■ Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)	
- Concours Moyen Long Terme	1,00 %
> Minimum de perception sur crédit inférieur à 200 000 €.....	550,00 €
> Minimum de perception sur crédit supérieur à 200 000 €.....	650,00 €
- Ecureuil Crédit Express	1,00 %
> Minimum de perception	110,00 €
- Crédit Pro Digitalisé	0,50 %
> Minimum de perception	85,00 €

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de dossiers	2% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.	Non inclus
Frais de prise d'inscription au Greffe	30,00 €	
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	
Gestion de subventions	250,00 €	

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition		
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	
Rédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €	
Changement d'adresse postale y compris NPAI		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)		
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾		
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾		
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾		
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	
Taux d'intérêt de retard	1% par mois commencé	
Indemnité forfaitaire	40,00 €	
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER Nous consulter

LA LOCATION LONGUE DURÉE Nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Décompte de remboursement anticipé	31,15 €
■ Frais de remboursement anticipé (% du capital restant dû)	Selon contrat
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement (en agence)	30,85 €
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement (sur internet).....	13,55 €
■ Frais de gestion (émission de lettres de relances	15,15 €
■ Opération nécessitant l'établissement d'un avenant avec garantie.....	272,25 €
■ Autre opération nécessitant l'établissement d'un avenant	207,05 €
■ Attestations diverses	37,90 €
■ Frais de réaménagement (% du capital restant dû).....	1,50 %
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement	62,90 €
■ Frais de transfert/translation	627,00 €

Assurance des emprunteurs⁽¹⁾

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾ **Nous consulter**
- L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

Cautions et garanties

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais de dossier (en % du capital cautionné)	1,00 %
- Minimum.....	129,40 €/dossier
■ Commission annuelle (en % du capital cautionné)	2,00 %
- Minimum.....	45,45 €/dossier
■ Frais de mainlevée	23,60 €

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Frais de délégation d'assurance.....	Gratuit
■ Frais de nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/ actions de sociétés non cotées.....	482,10 €/acte
■ Frais de nantissement de produits gérés hors réseau Caisse d'Épargne.....	520,30 €/acte
■ Frais de nantissement de compte ou créance interne au réseau Caisse d'Épargne .	257,00 €/acte
■ Frais de nantissement de fonds de commerce sous seing privé.....	528,65 €/acte
■ Frais de renouvellement de nantissement de fonds de commerce ou de parts sociales	170,45 €/acte
■ Frais de prise de gage pour un véhicule – frais d'enregistrement inclus	260,20 €/acte
■ Frais de prise de gage sans dépossession – frais d'enregistrement inclus.....	566,70 €/acte
■ Frais de prise de gage sans dépossession et outillage sous seing privé – frais d'enregistrement inclus	566,70 €/acte
■ Frais de prise de gage espèce (ou cession de somme d'argent à titre de garantie) ■ avec dépossession	Nous consulter
■ Frais de mainlevée de nantissement de fonds de commerce.....	312,15 €/acte
■ Frais de mainlevée de garantie échus ou en cours.....	106,10 €/acte

(1) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros – 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré – 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

■ Frais de rédaction de convention de blocage de compte courant d'associé – frais d'enregistrement inclus	272,25 €/acte
■ Frais de délégation de créance ou de loyers – frais d'enregistrement inclus	272,25 €/acte
■ Frais de cession de créance Dailly	272,25 €/acte
■ Frais de mise en place d'une caution physique ou personne morale par acte de crédit court terme	176,95 €/acte
■ Frais de mise en place d'une caution physique ou personne morale par acte de crédit moyen long terme	128,80 €/acte
■ Frais de promesse d'affectation hypothécaire maritime, aéronef	Nous consulter
■ Frais de mise en place d'hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (en France)	Nous consulter
■ Frais de mainlevée d'hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (en France)	Nous consulter
■ Frais de mise en place d'hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (hors France) ...	Nous consulter
■ Frais de mainlevée d'hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (hors France)	Nous consulter
■ Frais de prise de garanties société de caution mutuelle	Nous consulter

11. L'ingénierie sociale

À savoir

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- L'intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE » **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo) **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾(carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾(carte) **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12. Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire (montant par opération sauf indication contraire)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers.....**Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers.....**Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM⁽²⁾/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet..... **0,50 %**, min. **11,65 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller)..... **1,00 %**, min. **16,75 €**
 - En agence **1,50 %**, min. **20,75 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères
(taux de courtage - minimum de perception) **Nous consulter**
- Taux de courtage⁽³⁾ sur titres non cotés **TVA**
 - Par Internet..... **0,50 %**, min. **11,65 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller)..... **1,00 %**, min. **16,75 €**
 - En agence **1,50 %**, min. **20,75 €**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux..... **49,70 € + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers **Nous consulter**
- Service Règlement Différé..... **Nous consulter**

SOUSCRIPTION D'OBLIGATION

DE LA CAISSE D'ÉPARGNE (marché primaire).....**Gratuit**

À savoir

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Epargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.



(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

Les parts sociales

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...).....**Gratuit**

Les droits de garde **TVA**

Constitution du portefeuille	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle ⁽¹⁾		Minimum et plafond de perception ⁽²⁾	
		Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €	Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €
Valeurs 100 % réseau Caisse d'Épargne	-	-	-	28,50 €/an	
Valeurs 100 % hors réseau Caisse d'Épargne	4,00 €	0,25 %	0,10 %	Minimum : 35,00 € Plafond : 265,17 €	Plafond : 442,00 €
Valeurs mixtes	Application des 2 tarifications en fonction de la constitution du portefeuille			Plafond : 442,00 €	

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽³⁾⁽⁴⁾.
Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

À savoir

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.



- Opérations sur valeurs étrangères.....**Nous consulter**

Les autres tarifs

- Attestation de plus-values (sur IFU).....**Gratuit**
- Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU).....**Gratuit**
- Frais de recherche **TVA**.....**Nous consulter**
- Bourse Esprit Ecureuil
 - Service Abonnement.....**Gratuit**
 - Service « Prise de bénéfices » 10,00 €/an
 - Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil⁽⁵⁾..... 7,00 €/an
 - Cotisation forfaitaire annuelle..... 12,00 €/an

(1) La commission proportionnelle est appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12.

(2) Le plafond de perception tient compte de la commission fixe par ligne.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Disposition spécifique pour les comptes ouverts à la succursale de Monaco : s'agissant des comptes qualifiables d'inactifs ou en désérence, les dispositions de l'article 435 du Code civil monégasque seront applicables et les avoirs ainsi qualifiés appartiendront au domaine de l'Etat Monégasque. Seront considérés comme des comptes en désérence, les comptes de dépôt, les comptes titres, comptes sur livret n'ayant fait l'objet d'aucune opération volontaire effectuée par son titulaire, durant une période de 10 ans ou en cas de décès du titulaire, lorsque ses héritiers et/ou ayants droit ne se sont pas manifestés durant 10 ans à compter de la date du décès.

(5) Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil est un produit de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

■ Paiement de coupons et dividendes.....	Gratuit
■ Relevé fiscal annuel.....	Gratuit
■ Opposition sur bon de caisse, bon d'épargne.....	46,56 €
■ Envoi de la valorisation annuelle de portefeuille.....	Gratuit
■ Envoi de l'avis de paiement de coupon.....	Gratuit
■ Frais d'attestation fiscalité étrangère.....	Nous consulter
■ Gestion sous mandat TVA	Nous consulter

Les transferts de compte-titres ordinaire

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA	143,38 €
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit

À savoir



Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

13. Compte excédent professionnels et déduction épargne de précaution

Compte excédent professionnel

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux **Nous consulter⁽¹⁾**

Déduction épargne de précaution (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles et soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14. Les autres services

Clientèle patrimoniale sur certaines prestations TVA

- ÉTUDE PATRIMONIALE, DÉCLARATION FISCALE AUTRES PRESTATIONS (TVA possible)
Actes facturés en fonction de la complexité des études **Sur devis**

Vitibanque Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾

**Start-Up⁽²⁾
et entreprises innovantes** Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾

Nautibanque Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾

La parfumerie Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾

Tourisme Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾

Territoire santé Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾

(1) Brochure «Tarification des produits et services de la Banque des Décideurs en Région».

(2) Entreprise innovante.

15. La banque de l'Orme

La banque judiciaire pour le plan de continuation des entreprises

À savoir

La Banque de l'Orme propose un accompagnement sur mesure pour faciliter la poursuite de l'activité, avec un circuit de décision court et rapide.

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Epargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire.



Vous reporter à la brochure « conditions et tarifs des opérations et services bancaire destinée à clientèle de la Banque de L'Orme » en vigueur.

16. Les opérations internationales⁽¹⁾

Les virements internationaux

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence/ Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant du virement	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,80 €	24,80 €
Maximum de perception	98,95 €	98,95 €

En devises	En agence/ Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle - Minimum de perception	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,80 €	24,80 €
Maximum de perception	98,95 €	98,95 €
Commission de change ⁽³⁾ - Minimum de perception	0,10 % 24,80 €	0,10 % 24,80 €
Minimum de perception	24,80 €	24,80 €
Maximum de perception	98,95 €	98,95 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	38,30 €	38,30 €
Frais de correspondant	23,60 €	23,60 €

Les opérations d'encaissement

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVISES

■ Frais par virement.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	24,60 €
- Maximum de perception.....	98,95 €
■ Frais de commission de change ⁽³⁾ (pour les virements en devises).....	0,10 %
- Minimum de perception.....	23,60 €
- Maximum de perception.....	98,95 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 49).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Hors chèques payables sur une banque italienne. Dans le cas d'une banque italienne, encaissements réclamés en CAE (crédit après encaissement).

17. Lexique des termes utilisés

ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs ;
- les commissions ;
- les frais éventuels ;
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne ;
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican ;
- le Royaume-Uni ;
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business ;
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations ;
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE ;
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

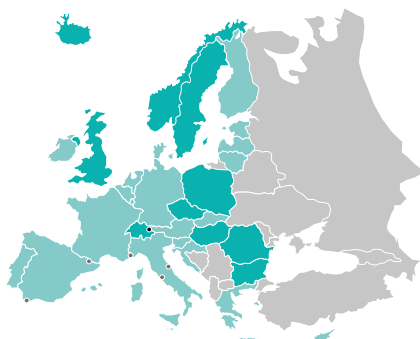
Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours ;
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 % ;
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert) ;
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



- Pays de la zone euro
- Pays de la zone SEPA

18. Les numéros utiles

Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

Centre de relation clientèle

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 ▶ Service gratuit + prix appel

Carte bancaire

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 ▶ Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Monétique commerçants

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

■ TPE (hors Android)

 **N°Cristal** **09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXE

■ TPE premium et CE boost Pay Business

 **N°Cristal** **09 69 36 05 86**

APPEL NON SURTAXE

■ SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 ▶ Service gratuit + prix appel

Assurances

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 ▶ Service gratuit + prix appel

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Nos partenaires

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE



APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES

société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE

Groupeement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros.
Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

19. Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller Caisse d'Epargne est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au service relations client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet	Par téléphone
Caisse d'Epargne - Service Relations Clientèle - L'Arenas - 455 Promenade des Anglais - CS 3297 - 06205 Nice cedex 3	www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation/ ⁽¹⁾	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...). La Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** est compétent pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

Par internet (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

(2) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par courrier	Par internet
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code 

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par courrier	Par internet
La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org⁽¹⁾

- **Le médiateur des entrepreneurs** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par courrier	Par internet
Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Epargne BP 5507 - 83097 TOULON Cedex	https://www.mediateur-cecaz.fr⁽¹⁾

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.
- **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr>/*. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Côte d'Azur

Vous être utile.



(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Capital social 515.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 002 199 - site internet : www.orias.fr. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, N° CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) • Crédit photos : iStock. • EdEp.2605.01348.